



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230407-2023\_087\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Convention de mise à disposition de la salle l'Expo entre la Ville de Gex et l'association Cubano2 (pour la période du 10/04/23 au 09/04/29) (3.6)**

Service : *Population (PG-DQ)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** la demande de mise à disposition d'une salle formulée par l'association Cubano2, pour la tenue de leurs cours de Salsa cubaine,

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de la salle l'Expo pendant les créneaux horaires sollicités par l'association,

DÉCIDE

**DE SIGNER** la convention de mise à disposition ci-annexée pour la période de 10 avril 2023 au 9 avril 2029.

La mise à disposition se fera à titre gracieux.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 07 avril 2023  
Le Maire,  
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 11 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville le 11 avril 2023.